

GRUES A TOUR

Préparation à l'autorisation de conduite ou validation CACES® R377m

Possibilité
stage
INTRA**Objectifs**

- Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite des grues à tour.
- Manœuvrer une grue à tour dans les meilleures conditions de sécurité.
- Evaluer les connaissances et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.
- Se préparer à l'examen CACES®.

Public concerné

Toute personne amenée à utiliser des grues à tour, de manière régulière ou occasionnelle,

Prérequis

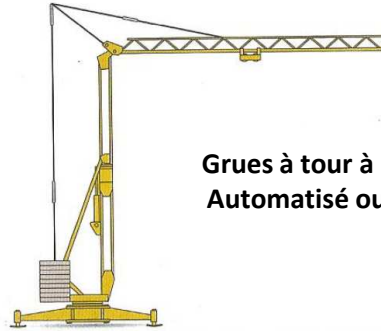
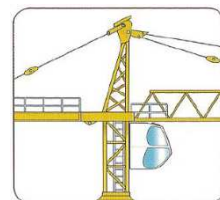
- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte par la Médecine du Travail à la conduite des grues à tour
- Etre muni des Equipements de Protection Individuelle obligatoires adéquats

Moyens matériels et outils pédagogiques

Ordinateur portable et vidéoprojecteur
Support de formation powerpoint
Projection de films et d'animations
Equipements de protection individuelle
Grue à tour et moyens matériels spécifiques à chaque catégorie et conformes aux exigences de la Recommandation R377m de la CNAMTS et des référentiels de certification CACES® en vigueur.

Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
Attestation de stage individuelle et avis du formateur
Autorisation de conduite pré-remplie CACES® selon le choix de l'entreprise

Catégories de Grues à Tour**Catégorie GMA ou GMR****Grues à tour à Montage Automatisé ou Rapide.****Catégorie GME****Grues à tour à Montage par Éléments****Types de conduite****Conduite au sol.****Conduite en cabine .**

GRUES A TOUR**Préparation à l'autorisation de conduite et Validation CACES® R377m****Durées**

- 14 heures en recyclage
- 21 heures en formation initiale
- 21 heures en recyclage CACES®
- 28 heures en CACES® initial

Programme**Formation Théorique***Commune aux 2 catégories*

- Connaître les bases de la réglementation applicable aux grues à tour,
- Connaître les documents à présenter lors des contrôles,
- Connaître le rôle des différents organismes,
- Connaître les rôles et responsabilités du chef de chantier, du chef de manœuvre, de l'élingueur, du grutier,
- Connaître les principaux types de grues à tour,
- Connaître les caractéristiques principales, les principaux composants, les différents mécanismes,
- Connaître le fonctionnement des organes de service et les dispositifs de sécurité,
- Connaître les principaux risques (chute de la charge, renversement, heurts...),
- Savoir lire et comprendre une plaque de charges, un abaque, un tableau, les aides à la conduite,
- Connaître les règles de stabilité (appuis, évaluation des charges...)
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques

Supports remis au stagiaire

- 1 stylo + 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un conducteur doit posséder pour utiliser les grues à tour en toute sécurité.

**Application Pratique***Spécifique à chaque catégorie*

- Positionner la grue à tour, mettre en place les appuis, régler l'horizontalité, déployer la grue,
- Contrôler visuellement l'état de la grue à tour, de ses contacts au sol et vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
- Choisir un mouflage et réaliser des manœuvres de changement (simple mouflage / double mouflage),
- Elinguer ou surveiller l'élingage d'une charge,
- Effectuer les différents mouvements en simple – en combiné,
- Récupérer le balancement de la charge,
- Reposer la charge en un endroit précis visible,
- Reprendre la charge et la reposer en un endroit précis non visible, en respectant les gestes de commandement et de communication,
- Utiliser correctement des aides à la conduite,
- Maîtriser souplesse et précision des manœuvres,
- Remettre la grue à tour en configuration « hors service » : positionner la grue sur son lieu de garage, mettre en girouette, fixer les griffes ou amarrer la grue sur le tronçon de voie, couper l'alimentation électrique,
- Effectuer les opérations d'entretien courant, vérifier les différents niveaux, rendre compte.

Evaluation des acquis*Deux évaluations possibles*

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM à l'issue de la formation théorique suivi d'une évaluation continue des savoir-faire lors de formation pratique :
 - Avis d'aptitude du formateur pour la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.
- CACES® : examen théorique d'1 heure sous forme de QCM suivi d'une épreuve pratique de 45 minutes par catégorie de grues à tour :
 - Délivrance du CACES® par une personne physique distincte du formateur et qualifiée testeur.
 - L'obtention de ce certificat ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite au salarié.

Le CACES® R377m
Certificat d'Aptitude à la Conduite En
Sécurité des Grues A Tour
Validité : 5 ans